Demander la mensualisation sur l'Agence en Ligne

1

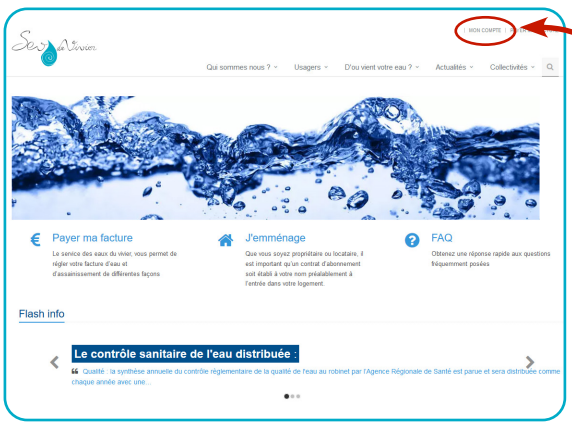

Cliquer sur «Mon compte» sur le haut de la page d'accueil du site internet du SEV:

https://www.eaux-du-vivier.fr/

De préférence, utiliser un explorateur internet à jour (ex: Chrome, Firefox, ...)

2

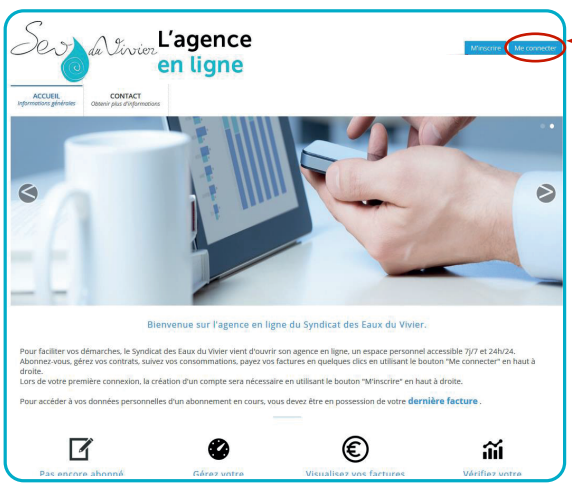

Le portail de l'Agence en Ligne s'ouvre.

Cliquer sur «Me connecter».

3

Saisir votre adresse mail et votre mot de passe.

Valider avec le bouton «Connexion».

4

Cliquer sur l'onglet «Mes contrats».

5

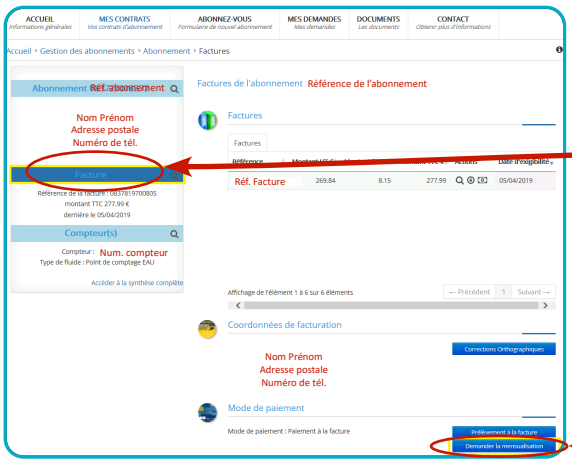

Cliquer sur le champs «Facture» dans la colonne de gauche. Le détail et les actions possibles s'affichent dans la colonne de droite.

Cliquer sur «Demande de mensualisation», en bas à droite.

6

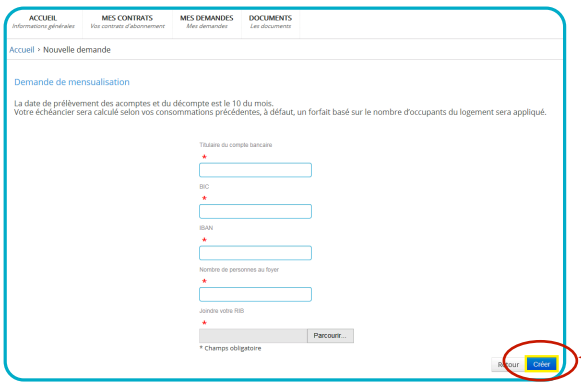

Renseigner les champs.

Joindre votre RIB.

Cliquer sur le bouton «Créer», en bas à droite.

7

Le récapitulatif de la demande apparaît.

Vérifier et cliquer sur le bouton «Créer» en bas à droite.

8

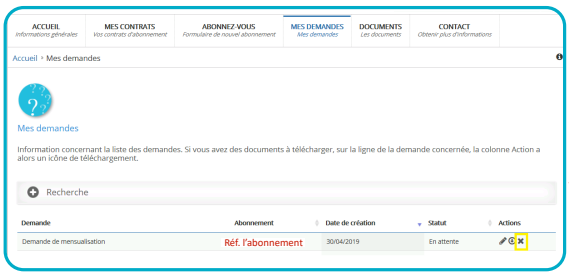

L'onglet «Mes demandes» informe de l'existence de la demande.

Pour annuler : cliquer sur la croix en bout de ligne.

L'échéancier qui vous sera envoyé, est calculé selon les consommations précédentes ou, à défaut, selon le nombre d'occupants. La date de prélèvement est le 10 du mois.